

*Date de dépôt: 1^{er} février 2007
Messagerie*

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Christian Brunier, Mariane Grobet-Wellner, Laurence Fehlmann Rielle, Véronique Schmied, Anne-Marie von Arx-Vernon, Michèle Kunzler, Antoine Droin, Alain Charbonnier, Elisabeth Chatelain, Ariane Wisard- Blum, Mathilde Captyn, Alain Etienne, Eric Stauffer, Sandra Borgeaud, Thierry Cerutti, Jean Rossiaud, François Gillet, Carole-Anne Kast, Catherine Baud, Sébastien Brunny, Gabrielle Falquet et Roger Golay pour des logements d'étudiant-e-s au chemin des Maisonnnettes 32 à Lancy

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 21 septembre 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil
d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL

considérant que :

- l'Etat de Genève est propriétaire d'une maison pour étudiant-e-s au
chemin des Maisonnnettes 32;*
- le locataire – l'Institut Florimont – a remis son bail en août dernier;*
- le manque de logements pour les étudiant-e-s est considérable à Genève;*
- cet immeuble, en rez-de-chaussée plus 3 étages, contenant cuisine, salle à
manger et 25 chambres, pourrait permettre de loger environ
25 personnes en logements collectifs;*
- le lieu en question est vide;*

- *l'Etat ne semble pas avoir de projets de densification et de construction sur cette parcelle,*
- invite le Conseil d'Etat*
- à loger rapidement dans cet immeuble des jeunes et des étudiant-e-s en logements collectifs*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'Etat de Genève est propriétaire, depuis 1951, d'un terrain et d'une maison individuelle (parcelle 309 de Lancy), au chemin des Maisonnnettes 32. L'Etat a loué cet immeuble à l'Institut Florimont, qui a pu ainsi y loger quelques 25 étudiants pendant de nombreuses années.

Durant l'année 2006, l'Institut Florimont n'a pas souhaité reconduire son bail, lequel a effectivement pris fin. C'est en date du 2 octobre 2006 qu'il fut procédé à l'état des lieux de sortie du locataire.

Avant que cet immeuble ne se libère, le Conseil d'Etat était confronté à la question du relogement d'une trentaine de travailleurs installés dans des baraquements provisoires sur le site de Pré-Bois à Cointrin.

En effet, la libération de ces pavillons de Pré-Bois est indispensable pour permettre la réalisation d'une importante construction aéroportuaire, qui doit intervenir à brève échéance sur cet emplacement et dont l'intérêt économique, notamment en termes d'emplois, est appréciable pour notre canton.

Face à ces deux problèmes que constituent la pénurie de logements pour étudiants et ce cas concret de relogement des habitants de Pré-Bois, également urgents, notre Conseil a décidé, en l'espèce, de privilégier la possibilité d'offrir une solution d'hébergement aux travailleurs déplacés. C'est ainsi qu'entre les mois de janvier et mars 2007, 25 personnes pourront prendre possession de ces logements.

De ce fait, il n'est pas possible au Conseil d'Etat de donner suite à l'invite de la présente motion, ne serait-ce qu'à titre provisoire.

Cependant, notre Conseil entend réaffirmer qu'il se préoccupe du problème du logement pour étudiant-e-s et qu'il explore toutes autres possibilités susceptibles d'apporter une solution à l'attente légitime de ces derniers.

En particulier, il a déposé, lors de sa séance du 13 décembre 2006, un projet de loi destiné à permettre l'extension de la Cité Universitaire, ce qui mettra 259 nouvelles chambres à disposition. De même, le Conseil d'Etat a autorisé la vente de l'ex-Hôtel Carlton par la Fondation de valorisation des actifs de la Banque Cantonale de Genève à des entités qui le transformeront en logements pour étudiants.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer